

Formation continue FSA : médiation en partenariat avec la Commission ADR de l'OdAGE

Les méthodes mixtes de MARC

(Modes Appropriés de Résolution des Conflits)

Comment la médiation peut-elle être utilisée avec d'autres modes de résolution des conflits, par exemple l'arbitrage, la conciliation et l'expertise?

Date : **Mercredi, 29 mai 2024, de 9h30 h à 17h00** (accueil dès 9h)

Lieu : [Hôtel de la Paix](#), Av. Benjamin-Constant 5, 1003 Lausanne

Intervenants : Me Birgit Sambeth et Me Jeremy Lack

Objectifs

Med-Arb, Arb-Med, AMA, Med-Concil, Concil-Arb, MEDALOA ...

Les méthodes mixtes de Modes Appropriés de Résolution des Conflits, soit l'usage (consécutif, parallèle, intégré, ...) de plusieurs MARC dans le cadre d'un processus de résolution de conflit peut souvent permettre de répondre aux besoins et intérêts des parties, en particulier celui d'un processus efficace et équitable permettant d'aboutir in fine à une solution qui sera mise en application, sinon exécutable.

Comment y réfléchir et construire ce processus hybride en tenant compte des règles et principes de chacun des processus envisagés ?

Voici l'objectif de cette journée.

Modalités pédagogiques

La journée sera informative et interactive, aux fins de promouvoir le savoir, le savoir-faire et le savoir être et de permettre un échange de compétence et d'expérience.

Une partie théorique sera complétée par des exercices pratiques et des mises en situation, afin que les participants puissent comprendre le contexte, les opportunités ainsi que les difficultés liées à l'usage des méthodes mixtes de MARC.

Intervenants

Jeremy Lack

- Avocat et Intervenant Neutre en RAC (Résolution Appropriée des Conflits)
- Membre du Conseil Consultatif International de IMI (Institut International de Médiation) et de son Groupe de travail sur les Modes Mixtes en RAC
- Membre de la Commission ADR de l'OdAGe et de la Commission de médiation du Conseil d'état de Genève (médiateur accrédité IMI, CEDR, CSMC, FSM et SIMC)
- Co-président de l'Association Francophone Internationale de Médiation (AFIM)

Birgit Sambeth

- Avocate LL.M. et Médiatrice FSA, également accréditée FSM, CSMC, CEDR et IMI
- Arbitre membre de l'ASA et anciennement Juge conciliatrice suppléante
- Présidente de la Commission francophone de Médiation FSA
- Fondatrice de la Commission ADR de l'OdAGe

Langue du cours

Français

Prix par participant

CHF 480.- (documentation du cours et repas inclus)

Inscription

Médiateurs et Médiatrice FSA en priorité. Sont ensuite également bienvenus les membres FSA qui agissent en qualité d'arbitre, de conciliateur privé, voire d'expert, ou de conseil dans ces procédures.

Inscription par courriel **jusqu'au 19 avril 2024** auprès du Secrétariat de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) : mediation@sav-fsa.ch

Le cours est limité à 45 personnes. Vous recevrez une confirmation de participation avec la facture.

Formation continue FSA

8 Crédits FSA

Annulation

En cas d'annulation après le **3 mai 2024** l'intégralité du prix est due.